



POLITIQUE RELATIVE AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

ANIMAUX DE COMPAGNIE AUTORISÉS

- Uniquement les chiens et les chats
- Max. 25 kg.

COMPREND

- Tapis / lit pour l'animal de compagnie
- Gamelles d'eau et d'aliments

TARIFS

- EUR 45 par nuit/ par animal de compagnie (Nov.-Mai)
- EUR 90 par nuit/ par animal de compagnie (Juin-Oct)

TERMES & CONDITIONS

- Il est interdit de laisser les animaux de compagnie seuls dans la chambre.
- La présence d'animaux de compagnie est interdite dans les espaces communs de l'hôtel, où l'on sert de la nourriture et des boissons (bars, restaurants, espaces petit-déjeuner, terrasses avec service de restauration, etc.).
- Les règles indiquant les espaces où les animaux de compagnie ne sont pas autorisés ne s'appliquent pas aux chiens guides.
- Il est obligatoire de tenir les chiens en laisse dans les espaces communs de l'hôtel.
- Tout dommage causé par l'animal est de la responsabilité de son propriétaire. Nous débiterons le montant respectif sur la carte de crédit indiquée, pour remplacer l'objet endommagé.
- En cas de bruit ou d'inconvénient causé par l'animal de compagnie, l'hôtel se réserve le droit d'annuler la réservation du client et de son animal de compagnie.
- Il est interdit de laisser les animaux de compagnie utiliser les baignoires ou les douches des chambres.
- Il est interdit d'utiliser les serviettes ou les draps pour nettoyer les animaux de compagnie.
- Les propriétaires doivent fournir la nourriture et les produits hygiéniques nécessaires au séjour de l'animal de compagnie, à l'exception des articles susmentionnés à la section « COMPREND ».

PRINCIPALES RÈGLES LOCALES POUR LES CHIENS DANS LES ZONES PUBLIQUES

- Tenez votre chien en laisse | Dans les zones piétonnes et dans les rues où la circulation piétonnière est intense, ainsi que dans les bâtiments ou dans les transports publics, les chiens doivent être tenus à l'aide d'une laisse ne mesurant pas plus de 1 mètre. Les races dangereuses doivent obligatoirement porter une muselière. Dans les parcs publics et les bois, la laisse peut aller jusqu'à 2 mètres de long. Ce qui est mentionné ci-dessus ne s'applique pas aux aires d'exercice du chien. Dans ces endroits, les chiens n'ont pas besoin de porter de muselière.
- Zones interdites aux chiens | Quelques parcs publics, tous les terrains de jeux et quelques bâtiments publics (par ex., attractions touristiques, musées, salles de concert et églises), magasins et restaurants généralement interdits aux chiens. Avant de visiter un lieu public, veuillez consulter leur site web ou consulter les services d'information de l'Office du Tourisme local.
- L'élimination des déjections canines | Les propriétaires des chiens sont tenus par la loi de ramasser les déjections de leurs chiens et de les jeter dans une poubelle publique. Le non-respect de cette précaution peut donner lieu à une amende.
- Les chiens dans les transports publics | Les chiens doivent être tenus en laisse dans les trains, les bus et les tramways, ainsi que dans les gares, les gares routières et les stations de tramway. Veuillez consulter le site web des sociétés de transport pour connaître leurs politiques spécifiques et les tarifs applicables.

SANTÉ & BIEN-ÊTRE DE L'ANIMAL

- Le vétérinaire le plus près | Animalogic à 7 minutes de l'hôtel, en voiture
- L'animalerie la plus près | Mascota Planet à 15 minutes de l'hôtel, en voiture

INFORMATION ET RÉSERVATIONS

E rsv.villapadierna@anantara-hotels.com T +34 952 889 150